



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/07/2026

Séance du 18 juin 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFRASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCOIS, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Patrick JACQUES

Étaient absents : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Eléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

OBJET : 16 - Aides aux associations culturelles - Deuxième attribution 2026

Délibération n° 008323

Aides aux associations culturelles - Deuxième attribution 2026

Rapporteur : M. Frank MONNEUR, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 4	03/06/2026	Favorable unanime

Résumé :

La Ville accompagne les acteurs culturels du territoire dans leurs projets et activités par l'attribution de subventions s'inscrivant dans plusieurs dispositifs et programmes spécifiques. Depuis 2024, la Ville propose un dispositif de subventions aux associations culturelles en intégrant trois objectifs prioritaires : soutien à l'emploi artistique et culturel, promotion des droits culturels et accompagnement à la transition écologique.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer 25 aides pour des projets/activités portés par 24 associations culturelles pour un montant total de 57 000 €.

La Ville de Besançon propose un dispositif de soutien aux associations culturelles pouvant intégrer jusqu'à trois projets ou activités par an. Ouvert aux différents champs culturels (spectacle vivant, musique, arts visuels, patrimoine, livre et littérature, culture scientifique), il vise à accompagner les initiatives des associations culturelles du territoire en matière de création, diffusion, pratiques en amateur, médiation culturelle, événements, enseignement artistique ou activités ressources... En complément d'autres dispositifs spécifiques d'intervention (Emergences, Parcours culturels, Contrat de Ville...) et d'aides en nature (soutiens logistique, bâtimentaire, en communication...) déployés par la collectivité, il contribue à soutenir et développer la vitalité associative, l'offre artistique et culturelle pour les habitants et le rayonnement du territoire.

Dans le cadre de cette deuxième attribution, 47 demandes déposées par 38 associations pour des projets/activités ont été examinées.

A l'issue de l'instruction de ces demandes, il est proposé d'apporter des subventions à 24 associations pour 25 projets/activités selon la répartition suivante :

Association	Projet/Activité	Montant(s) demandé(s) 2026	Montant(s) subvention proposé(s) 2026
3615 SENOR	Projet de création et médiation culturelle <i>BRUTLABS</i>	4 000 €	1 000 €
3615 SENOR	Création du spectacle performance <i>ECHOTOPIE</i>	5 000 €	2 000 €
A DEMAIN J'ESPÈRE	Création du spectacle <i>Le Grand Blanc</i> (2ème étape)	6 000 €	2 500 €
AAAAAA	Événement de lancement de la Ferme urbaine artistique	5 000 €	3 000 €
CICONIA THÉÂTRE	Activités de pratiques du lieu l'Atelier du Sud	7 000 €	7 000 €*
COMPAGNIE DU BROUILLARD	Création du spectacle <i>Hauts Plateaux</i> (étape de finalisation)	2 000 €	1 500 €
COMPAGNIE DES LUCIOLES	Création et diffusion du spectacle <i>Mémoires de l'enclave / Histoires mortes, voix vivantes / du temps des usines</i>	10 000 €	1 000 €
FLECHIR LE VIDE EN AVANT (EN FAISANT UNE TORSION DE COTE)	Création de l'épisode 2 <i>Ménestrelle et les loubardes</i> du spectacle <i>Aquarium Fraiche-Fontaine</i>	1 000 €	1 000 €

Association	Projet/Activité	Montant(s) demandé(s) 2026	Montant(s) subvention proposé(s) 2026
GRAVITATION	Projet d'action culturelle <i>L'homme ce vaste jardin</i> (suite 2026)	7 000 €	1 500 €
KINETOCHORE	Création du spectacle <i>Chute</i>	2 000 €	1 500 €
LA BOOKLE	Festival littéraire LA BOOKLE	15 000 €	2 500 €
LA CELLULE	Création scénique de Sorg & Napoleon Maddox	3 500 €	1 500 €
LA GROSSE ENTREPRISE ET SES 120 PETITS	Evénement La Grosse (se) Fête	5 000 €	3 000 €
LDDC - LES DISQUES DU CROCHET	Création du spectacle <i>BARBAPAPA</i>	8 000 €	2 000 €
LE CHEMIN DU SON	Festival de musique indienne Le Printemps de l'Inde	1 500 €	1 000 €
LE PETIT KOLLECTIF	Création du ciné-concert <i>Silence ça Flambe</i>	5 000 €	1 500 €
LES ILES VOISINES	Création du spectacle <i>La Prophétie des Fées</i>	6 000 €	2 000 €
MADIBA DHARMA	Création de l'album et du spectacle d'Alfred Massai <i>une ville intérieure</i>	2 000 €	1 500 €
MUSIQUES EN PERSPECTIVES	Création du spectacle <i>Tzigane</i> dans le cadre du festival La Via Musica	9 000 €	2 000 €
PAGNOZOO	Création et diffusion du spectacle <i>Entre elles</i> pour Les journées au cirque	6 000 €	2 500 €
PORTE AVIONS	Création du spectacle <i>Nafas Anima</i>	5 000 €	3 500 €
REVELOTTE	Festival Contemplations	5 000 €	1 000 €
RUBATO	Création du spectacle <i>Clak</i>	8 000 €	3 000 €
SORCIERES ET COMPAGNIE	Création du spectacle <i>Quand les phalanges repoussent</i>	10 000 €	2 000 €
UN CHÂTEAU EN ESPAGNE	Création du spectacle <i>Sensible</i>	15 000 €	6 000 €
TOTAUX		153 000 €	57 000 €

*La convention pluriannuelle 2024-2026 avec l'association Ciconia est modifiée par avenant (annexe 1) pour définir les modalités de versement de la subvention.

Les subventions seront versées en une fois après que la délibération attributive du conseil municipal sera exécutoire. Elles ne seront pas versées ou seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,

- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

Toute association qui a sollicité une aide et qui perçoit une subvention s'engage à fournir à la Ville ses comptes et bilans certifiés de l'exercice 2026 au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice.

Le rappel du soutien financier depuis 3 ans de la Ville, dans le cadre de ce dispositif de subventions, à l'ensemble des associations ci-dessus se situe en annexe 2 de ce rapport.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **attribue des aides au titre du dispositif de subventions aux associations culturelles pour un montant total de 57 000 €, à savoir :**
 - o 3 000 € à l'association 3615 SENOR ;
 - o 2 500 € à l'association A DEMAIN J'ESPÈRE ;
 - o 3 000 € à l'association AAAAAA ;
 - o 7 000 € à l'association CICONIA THÉÂTRE ;
 - o 1 500 € à l'association COMPAGNIE DU BROUILLARD ;
 - o 1 000 € à l'association COMPAGNIE DES LUCIOLES ;
 - o 1 000 € à l'association FLECHIR LE VIDE EN AVANT (EN FAISANT UNE TORSION DE COTE) ;
 - o 1 500 € à l'association GRAVITATION ;
 - o 1 500 € à l'association KINETOCHORE ;
 - o 2 500 € à l'association LA BOOKLE ;
 - o 1 500 € à l'association LA CELLULE ;
 - o 3 000 € à l'association LA GROSSE ENTREPRISE ET SES 120 PETITS ;
 - o 2 000 € à l'association LDDC - LES DISQUES DU CROCHET ;
 - o 1 000 € à l'association LE CHEMIN DU SON ;
 - o 1 500 € à l'association LE PETIT KOLLECTIF ;
 - o 2 000 € à l'association LES ILES VOISINES ;
 - o 1 500 € à l'association MADIBA DHARMA ;
 - o 2 000 € à l'association MUSIQUES EN PERSPECTIVES ;
 - o 2 500 € à l'association PAGNOZOO ;
 - o 3 500 € à l'association PORTE AVIONS ;
 - o 1 000 € à l'association REVELOTTE ;
 - o 3 000 € à l'association RUBATO ;
 - o 2 000 € à l'association SORCIERES ET COMPAGNIE ;
 - o 6 000 € à l'association UN CHÂTEAU EN ESPAGNE ;
- **autorise les versements de ces subventions à ces associations, prélevés sur les crédits existants au chapitre 65.30.65748.0022294.41000,**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant à signer l'avenant à intervenir avec l'association Ciconia Théâtre.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

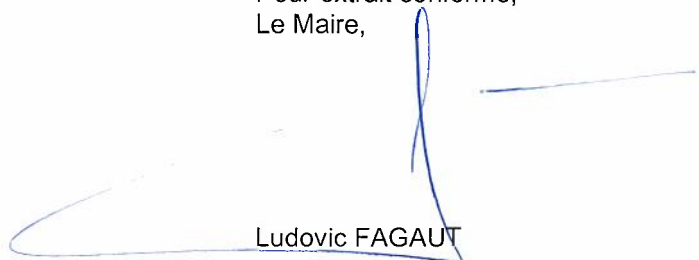
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Patrick JACQUES,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT

**Avenant n°2 2026
à la Convention pluriannuelle d'objectifs
Années 2024-2026
avec l'Association Ciconia Théâtre pour son lieu de vie
artistique l'Atelier du Sud**

Entre les soussignées :

La Ville de Besançon, représentée par son Maire, Monsieur Ludovic FAGAUT, dûment habilité pour les présentes par délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2026, domiciliée 2 rue Mégevand à Besançon, ci-après désignée « la Ville » dans le présent avenant n°2 2026 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026,

N° de siret : 212500565 00016,

D'une part,

Et :

L'Association Ciconia Théâtre, représentée par son Président, Monsieur Fabrice MOREAU, domiciliée 54 rue Bersot à Besançon, ci-après désignée « l'association » dans le présent avenant n°2 2026 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026,

N° de siret : 823832605 00013

D'autre part.

Il est préalablement rappelé :

La Ville a adopté un nouveau dispositif « Soutien aux associations culturelles » par délibération lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2023. Dans le cadre de ce dispositif, la Ville a souhaité formaliser, par une convention pluriannuelle d'objectifs 2024 à 2026, son soutien envers l'association à la mise en œuvre de son projet artistique et culturel, tel que décrit dans sa demande de subvention déposée le 3 janvier 2024.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant à la convention

Conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026, signée le 5 avril 2024 entre la Ville et l'association, le présent avenant a pour objectif de fixer le montant de la subvention 2026 pour l'association afin de lui permettre de poursuivre la réalisation du projet artistique et culturel de l'Atelier du Sud.

Article 2 : Engagement de la Ville

2.1 - Moyens financiers

Pour l'année 2026, la Ville s'engage à verser une subvention à l'association d'un montant de 7 000 € pour l'Atelier du Sud.

2.2 - Modalités de versement de la subvention

Pour 2026, la subvention de 7 000 € fera l'objet des versements suivants par la Ville à l'association :

- 2 000 € à la signature de l'avenant n°2 2026 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026,
- 5 000 € correspondant au solde du montant de la subvention, sur présentation des documents

suivants le 15 septembre 2026 au plus tard :

- Procès-verbal de l'Assemblée générale 2026, rapport moral et financier de l'exercice 2025 (bilan comptable et compte de résultat 2025 certifiés) de l'association,
- Rapport d'activités 2025-2026 de l'activité de l'Atelier du Sud,
- Bilan d'activités pluriannuel 2024-2026 et bilan financier pluriannuel 2024-2026, de l'activité de l'Atelier du Sud.

Article 3 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024 à 2026 restent inchangées.

Fait à Besançon, en deux exemplaires, le

Le Président de l'association
Ciconia Théâtre

Pour le Maire,
par délégation,

Fabrice MOREAU

Annexe 2 - Aides aux associations culturelles - deuxième attribution 2026
Rappel du soutien financier depuis 3 ans de la Ville

Domaine d'activité	Association	Projet/Activité	Montant(s) demandé(s) 2026	Montant subv 2023	Montant subv 2024	Montant subv 2025	Montant(s) subvention proposé(s) 2026
Arts visuels et numériques	3615 SENOR	Projet de création et médiation culturelle <i>BRUTLABS</i>	4 000 €	4 000 €	2 000 €		1 000 €
Arts visuels et numériques	3615 SENOR	Création du spectacle performance <i>ECHOTOPIE</i>	5 000 €			2 000 €	2 000 €
Spectacle vivant	A DEMAIN J'ESPÈRE	Création du spectacle <i>Le Grand Blanc</i> (2ème étape)	6 000 €	3 000 €	3 500 €	1 750 €	2 500 €
Arts visuels et numériques	AAAAAA	Événement de lancement de la Ferme urbaine artistique	5 000 €				3 000 €
Théâtre	CICONIA THÉÂTRE	Activités de pratiques du lieu l'Atelier du Sud	7 000 €		7 000 €	7 000 €	7 000 €
Spectacle vivant	COMPAGNIE DU BROUILLARD	Création du spectacle <i>Hauts Plateaux</i> (étape de finalisation)	2 000 €		4 000 €	3 500 €	1 500 €
Spectacle vivant	COMPAGNIE DES LUCIOLES	Création et diffusion du spectacle <i>Mémoires de l'enclave / Histoires mortes, voix vivantes / du temps des usines</i>	10 000 €				1 000 €
Arts visuels et numériques	FLECHIR LE VIDE EN AVANT (EN FAISANT UNE TORSION DE COTE)	Création de l'épisode 2 <i>Ménestrelle et les loubardes</i> du spectacle <i>Aquarium Fraiche-Fontaine</i>	1 000 €	3 000 €		3 000 €	1 000 €
Spectacle vivant	GRAVITATION	Projet d'action culturelle <i>L'homme ce vaste jardin</i> (suite 2026)	7 000 €		6 000 €	1 500 €	1 500 €
Spectacle vivant	KINETOCHORE	Création du spectacle <i>Chute</i>	2 000 €		2 000 €		1 500 €
Livre et littérature	LA BOOKLE	Festival littéraire LA BOOKLE	15 000 €				2 500 €
Spectacle vivant	LA CELLULE	Création scénique de Sorg & Napoleon Maddox	3 500 €	1 500 €	- €	- €	1 500 €
Spectacle vivant	LA GROSSE ENTREPRISE ET SES 120 PETITS	Événement La Grosse (se) Fête	5 000 €	50 000 €			3 000 €
Spectacle vivant	LDDC - LES DISQUES DU CROCHET	Création du spectacle <i>BARBAPAPA</i>	8 000 €	- €	- €	- €	2 000 €
Musique	LE CHEMIN DU SON	Festival de musique indienne Le Printemps de l'Inde	1 500 €	1 000 €	- €	- €	1 000 €
Spectacle vivant	LE PETIT COLLECTIF	Création du ciné-concert <i>Silence ça Flambe</i>	5 000 €				1 500 €
Spectacle vivant	LES ILES VOISINES	Création du spectacle <i>La Prophétie des Fées</i>	6 000 €		3 000 €		2 000 €
Musique	MADIBA DHARMA	Création de l'album et du spectacle d'Alfred Massai <i>une ville intérieure</i>	2 000 €				1 500 €
Spectacle vivant	MUSIQUES EN PERSPECTIVES	Création du spectacle <i>Tzigane</i> dans le cadre du festival La Via Musica	9 000 €				2 000 €
Spectacle vivant	PAGNOZOO	Création et diffusion du spectacle <i>Entre elles</i> pour Les journées au cirque	6 000 €		5 000 €	5 000 €	2 500 €
Spectacle vivant	PORTE AVIONS	Création du spectacle <i>Nafas Anima</i>	5 000 €	1 500 €	2 500 €	2 500 €	3 500 €
Arts visuels et numériques	REVELOTTE	Festival Contemplations	5 000 €				1 000 €
Spectacle vivant	RUBATO	Création du spectacle <i>Clak</i>	8 000 €				3 000 €
Spectacle vivant	SORCIERES ET COMPAGNIE	Création du spectacle <i>Quand les phalanges repoussent</i>	10 000 €				2 000 €
Spectacle vivant	UN CHÂTEAU EN ESPAGNE	Création du spectacle <i>Sensible</i>	15 000 €	9 000 €	6 500 €		6 000 €
TOTAUX			153 000 €	73 000 €	41 500 €	26 250 €	57 000 €